

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération n°2026-03

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
présents : 14
représentés : 1

Votes :

Pour : 12
Contre : /
Absentions : 3

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2026

Présents : AILLAUD Thierry, ANDUGAR Aurore, AVIGNON Sarah, BOUBAL Vincent, DESCAMPS Charlene, DURAND HALLEY Samuel, DUSCHA Catherine, FAURE Emilie, FOURNIER Alain, JANSANA Simon, MASSOL Serge, SCAGLIA Marie-Jo, TAURINES Meryll, TREMOULET Bernard

Pouvoir : Pierre AMALOU à Catherine DUSCHA

Absents :

Secrétaire de séance : Thierry Aillaud

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-

2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal **annexé à la présente délibération** ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- **12** suffrages exprimés pour la liste de Bernard TREMOULET;

Le conseil municipal, par :

- **12** voix POUR,
- **3** ABSTENTION(S),
- **0** voix CONTRE,

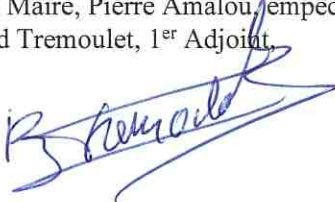
ELIT la liste de Bernard TREMOULET ;

INSTALLE

- Monsieur Bernard TREMOULET en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Madame Catherine DUSCHA en qualité de 2^e adjointe ;
- Monsieur Thierry AILLAUD en qualité de 3^e adjoint ;
- Madame Aurore ANDUGAR en qualité de 4^e adjointe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à ARGELLIERS, le 21 mars 2026
Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture
Après affichage

Le secrétaire, 	Pour le Maire, Pierre Amalou, empêché, Bernard Tremoulet, 1 ^{er} Adjoint, 
---	--